

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 29 MARS 2023

**12- Objet : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2022 – BUDGET ANNEXE ZA
ATELIER RELAIS SABATHE – 711**

N° Ordre : DE-023-2023

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CFU 2022

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Nérac, après convocation du 22 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (44) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Valérie TONIN
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante
Espiens : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fioux : M. Joël AREVALILLO
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIERS
Le Frechou : M. André APPARITIO,
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Alain POLO
Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER et Nicolas LACOMBE
Pompiery : M. Jean-Pierre SUAREZ
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : -
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Mézin : M. Jean-Michel MANABERA à M. Alain POLO

Nérac : M. Hugues DAVID à M. Nicolas LACOMBE, M. Serge ARNAUNE à Mme Mélanie SERRES-SOLANO, et M. Frédéric SANCHEZ à M. Marc GELLY

Membre absent excusé (4) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Nérac : Mme Ana-Paula BES

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Membre absent non excusé (1) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 44

Votants : 48 (retrait du Président)

Absents : 10

- Dont « pour » : 48

- Dont suppléés : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 5

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DE-052-2021 du 19 mai 2021 acceptant la mise en œuvre à titre expérimental du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu la commission des finances, consultée sur le sujet le 9 mars 2023.

Par délibération n°DE-052-2021 du 19 mai 2021, le Conseil Communautaire a accepté la mise en œuvre à titre expérimental du Compte Financier Unique (CFU) pour les comptes des exercices 2022 et 2023, ce dernier se substituant, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif de l'ordonnateur ainsi qu'au compte de gestion du comptable.

Au titre de ces deux exercices, un CFU est produit pour les comptes afférents au budget principal mais également pour ceux concernant les trois budgets annexes d'Albret Communauté (Zones d'Activité, Atelier Relais Sabathe et Photovoltaïque).

Les modalités d'adoption du Compte Financier Unique sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif.

Ainsi, selon les termes de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. » Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choissnel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Financiers Uniques 2022 du Budget Principal et des Budgets Annexes.

Monsieur le Président de séance présente le Compte Financier Unique 2022 du Budget Annexe Atelier Relais Sabathe – 711 qui produit les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES (+ ou -)
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 518,05	7 218,16	5 700,11
	Section d'investissement	4 901,23	0,00	-4 901,23
Résultats reportés N-1	Report en section de fonctionnement (002) <i>(si déficit)</i>		18 583,16 <i>(si excédent)</i>	18 583,16
	Report en section d'investissement (001) <i>(si déficit)</i>	18 013,71 <i>(si déficit)</i>		-18 013,71 <i>(si excédent)</i>
Résultat de clôture	Section de fonctionnement	1 518,05	25 801,32	24 283,27
	Section d'investissement	22 914,94	0,00	-22 914,94
	TOTAL	24 432,99	25 801,32	1 368,33
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés	Section de fonctionnement	1 518,05	25 801,32	24 283,27
	Section d'investissement	22 914,94	0,00	-22 914,94
	TOTAL CUMULE	24 432,99	25 801,32	1 368,33

Le Président, après avoir assisté à la présentation de ces éléments, quitte la séance avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Choisnel
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- D'approuver le Compte Financier Unique 2022 du Budget Annexe Atelier Relais Sabathe - 711.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance

Publication le : 14 AVR. 2023